

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MACS

Guide des tarifs 2024 Service des Gens du Voyage

Proposé en Conseil d'Administration du 4 février 2025

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 347-1 et le 2° de l'article L. 313-1-2 ;

VU les statuts du centre intercommunal d'action sociale de MACS ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 24 juin 2016, portant création d'un tarif accueil de jour pour la prestation accompagnement-transport ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 24 juin 2016, portant création d'une tarification accompagnement-transport dans le cadre des plans d'aide APA

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 29 juin 2017, portant création de l'action ZOU'MACS et de sa tarification ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 15 février 2018, portant modification des tarifs de l'allocation personnalisées d'autonomie, de l'allocation personnalisée d'autonomie transfert et des autres départements pour la prestation d'aide à domicile du SAAD ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date 7 novembre 2018, portant création d'un tarif « aide au répit de l'aidant », dans le cadre de l'APA ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date 18 février 2021, portant réactualisation des tarifs ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 29 mars 2021 relative au service d'accueil des Gens du Voyage ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 28 juin 2021, relative à la création d'un tarif pour le SAAD dit « Pré-APA » ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date 23 février 2023, portant réactualisation des tarifs ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date 20 février 2024, portant réactualisation des tarifs ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 18 juin 2024, portant création d'un tarif oscar mobilité ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 décembre 2024 relatif aux prix des prestations de certains services autonomie à domicile, autorisant la hausse des prix des prestations des services autonomie à domicile dans la limite de 3,84 % en 2025 par rapport à l'année précédente ;

VU l'avis favorable de l'atelier communautaire social du 23 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le CIAS d'être doté d'une tarification pour l'ensemble des prestations facturables ;

CONSIDÉRANT l'utilité pour le CIAS d'avoir un guide différencié par politique publique, pour permettre une meilleure gestion et communication ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire évoluer les tarifications du SAD et du service des Gens du Voyage, dans le respect du cadre réglementaire, tout en tenant compte de l'inflation générale, de la fragilité des publics accompagnés et de la politique d'inclusion volontariste conduite sur le territoire MACS;

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL CIAS

Pôle Accueil des Gens du Voyage	
- Tarification des Aires Permanentes d'accueil des Gens du Voyage	Page 3-4-5
- Tarification de l'Aire de Petit et de Grand Passage de Tosse	Page 6

BUDGET PRINCIPAL CCAS

SERVICE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE MACS

1- LE DROIT D'USAGE : il se compose du droit d'emplacement et de la consommation des fluides (eau et électricité) :

- ✓ **Droit d'emplacement : 10 € par mois**
 - Pour une arrivée entre le 1^{er} et le 15 du mois, cette somme est due en totalité,
 - Pour une arrivée entre le 16 et le 30 ou 31 du mois, la moitié de cette somme est due
- ✓ **Prix du Kwh : 0,17 €**
- ✓ **Prix du m3 d'eau : 2,97 €**
- ✓ **Accès wifi : 2€**

2- LE DÉPÔT DE GARANTIE est fixé à 100 €

3- COÛT DES DÉGRADATIONS

Le tarif dû en cas de dégradation est calculé en fonction du prix TTC de l'élément dégradé additionné du coût de la main d'œuvre arrondi et estimé à 22,50 € de l'heure.

DESCRIPTIF	PRIX TTC	TEMPS D'INTERVENTION EN MN	COÛT MAIN D'ŒUVRE	TARIF
BRIQUE DE VERRE	11,00 €	30	11,00 €	22 €
PRISE ÉLECTRIQUE	11,00 €	15	5,65 €	16,65 €
POIGNÉE PORTE ARGENT	5,00 €	20	7,50 €	12,50 €

DESCRIPTIF	PRIX TTC	TEMPS D'INTERVENTION EN MN	COÛT MAIN D'ŒUVRE	TARIF
AMORCEUR DOUCHE	19,00 €	15	5,65 €	24,65 €
GRILLE AÉRATION DOUCHE	4,00 €	15	5,65 €	9,65 €
PORTE DE SERVICE	472,00 €	90	33,50 €	505,50 €
SERRURE	35,00 €	15	5,65 €	40,65 €
CLÉ SERRURE	34,00 €	---	0,00 €	34,00 €
CHANGEMENT CADENAS	130,00€	---	0,00 €	130,00€
FIL A LINGE	5,00 €	15	5,65 €	10,65 €
TÊTE DE CANDÉLABRE	400,00 €	90	33,50 €	433,50 €
AMPOULE DE CANDÉLABRE	80,00 €	90	33,50 €	113,50 €
SERRURE BOUTON	27,00 €	10	3,75 €	30,75 €
VERROU A BOUTON APACHE	52,00 €	30	11,00 €	63,00 €
VITRE BUREAU	30,00 €	60	22,50 €	52,50 €
1 PANNEAU BÉTON CLÔTURE (<i>inclus location matériel</i>)	250,00 €	60	22,50 €	272,50 €
4 PANNEAUX	550,00 €	240	90,00 €	640,00 €
ARBUSTES	50 €	30	11 €	61,00 €
VOIRIE	50 €	30	11 €	61,00 €
RIDEAU ROULANT BUREAU OU SALLE	200 €	90	33,50 €	233,50 €

DESCRIPTIF	PRIX TTC	TEMPS D'INTERVENTION EN MN	COÛT MAIN D'ŒUVRE	TARIF
OBSTRUCTION CABINET AISANCE	---	60	22,50 €	22,50 €
OBSTRUCTION CANALISATION (inclus intervenant externe)	250,00 €	60	22,50 €	272,50 €
BORNE ATTENTE destruction partielle	32.50 €	180	67.50 €	100,00 €
BORNE ATTENTE destruction totale	65 €	360	135 €	200,00 €
NETTOYAGE DES BUREAUX	140,00€	---	inclus	140,00€
NETTOYAGE DES SALLES	400,00€	---	inclus	400,00€
NETTOYAGE DES TGBT	200,00€	---	inclus	200,00€

SERVICE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

AIRE DE PETIT ET GRAND PASSAGE-TOSSE

1- LE DROIT D'USAGE : il se compose du droit d'emplacement et de la consommation des fluides (eau et électricité) :

- ✓ forfait journalier par caravane de vie simple ou double essieu : 5 €
- ✓ forfait hebdomadaire par caravane de vie simple ou double essieu : 30 €

2- LE DÉPÔT DE GARANTIE est fixé à :

- ✓ De 0 à 20 caravanes : 250 €
- ✓ Pour plus de 20 caravanes : 500 €

3- COÛT DES DEGRADATIONS

Descriptif	Détail	Tarifs TTC
Contrôle d'accès	Dégradation partielle	250 €
	Matériel inopérant	19 000 €
Coffrets électriques	Dégradation partielle	100 €
	Matériel inopérant	500 €
Prises électriques	Par prise abimée ou manquante	20 €
Disjoncteur	Par disjoncteur abimé ou manquant	100 €
Robinetterie	Par robinet abimé ou manquant	20 €
Porte locaux techniques	Dégradation	1 200 €
Espaces protégés (ex : autour des citernes enterrées...)	Dégradation	200 €
Propreté des abords du site	Souillures	400 €
Propreté des abords du site	Détritus	400 €
Propreté des abords du site	Encombrants	400 €
Propreté du site	Détritus	400 €
Propreté du site	Encombrants	400 €
Herbe brûlée		150 €
Murs des locaux techniques et de l'entrée de l'aire	Tags, peinture	50 €
	Dégradation	250 €